

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 03/2011 "Crédit d'étude"

La Commission d'Urbanisme s'est réunie une première fois le 17 octobre avec les représentants de la municipalité, le syndic Edgar Schiesser et le municipal Daniel Crot et une deuxième fois le 25 octobre pour rédiger ce rapport.

Dans la réunion du 17 octobre Monsieur Edgar Schiesser syndic et municipal de l'urbanisme a expliqué l'importance de l'étude d'aménagement du périmètre de la gare du LEB de Romanel. Actuellement deux plans sont en préparation à Romanel : le Plan Partiel d'Affectation (PPA) village et le Plan de Quartier (PQ) Pré-Jaquet. Les deux se rejoignent aux voies du LEB. A la fin de la législature passée le Conseil Communal a accepté que la commune achète la parcelle N° 677 située au Ch. de la Source 4 à proximité immédiate de la gare. Pour finir le PPA village ainsi que le PQ Pré-Jaquet il faut absolument savoir comment intégrer l'espace proche de la gare dans le projet. Selon les premières idées cette place peut être le nouveau centre du village de Romanel.

Les points importants à étudier sont :

- Le passage des voies du LEB par le trafic de la mobilité douce (piétons, vélos) ; le passage sera fermé pour les voitures selon le planning du SDNL : passage sous les voies, passage à niveau ou autres idées.
- Comment intégrer l'Auberge de la Charrue dans cet espace, par une terrasse, par exemple
- Traitement de la surface, espaces verts, fontaine de la Source, place de parc etc.
- Aménagement du Ch. de la Source entre la Rte de Lausanne et la gare.

Une étude pour résoudre ces questions est absolument nécessaire pour éviter des erreurs irréparables. Selon le planning de la municipalité, le PPA village devrait être adopté par le Conseil Communal en 2012, une étude de l'aménagement de la place de la gare étant alors urgente. Cette urgence justifie que l'étude soit effectuée par le bureau Plarel qui est déjà mandaté pour la préparation du PPA village et est bien informé sur les défis. Pour garantir une étude qui ne soit pas seulement une reprise des anciennes idées, l'étude sera suivie par un groupe de travail composé des membres de la municipalité, de la commission d'urbanisme et du promoteur du PQ Pré-Jaquet. En plus, selon la municipalité, cela a comme conséquence une baisse considérable des coûts de l'étude.

En vue de l'importance du périmètre de la gare, destiné à devenir le centre de la localité, la commission d'urbanisme appuie l'étude et le crédit proposé pour l'aménagement de cette zone.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'urbanisme à l'unanimité des membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 03/2011 adopté en séance du 3 octobre 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission de l'Urbanisme;

- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit de Fr. 95'000,- pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du Périmètre de la Gare
- d'autoriser le financement de cette dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission d'urbanisme :

Annick Delapierre

Eric Eggen

Jean-Jacques Fayet

Lothar Helm
Président et Rapporteur

François Morier

Christian Stoll

Pierre Villard

Romanel, le 25.10.2011